



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 12 - JUIN 2011

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Arrêté N °2011165-0048 - Arrêté préfectoral portant délégation de signatures
financières pour le BOP 307

..... 1



PRÉFET DU GERS

Arrêté n °2011165-0048

signé par GUEPRATTE Etienne
le 14 Juin 2011

32 - Préfecture du Gers

Arrêté préfectoral portant délégation de
signatures financières pour le BOP 307



PRÉFECTURE DU GERS

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DES MOYENS DE L'ÉTAT
Service du Pilotage Interministériel et du Développement

Unité Pilotage et Evaluation

**ARRETE PREFECTORAL
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURES FINANCIERES POUR LE BOP 307**

**Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement sur la comptabilité publique;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié notamment par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
VU le code des marchés publics;
VU le décret du 27 mai 2011 du Président de la République nommant Monsieur Etienne GUEPRATTE, préfet du Gers;
VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009 portant organisation des services de la préfecture;
sur proposition du secrétaire général de la préfecture ,

A R R E T E

Service prescripteur « **Bureau du budget, de la logistique et du patrimoine** »

Article 1^{er} : « Service de la logistique », « résidence du secrétaire général »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué aux centres de responsabilité : « service des moyens », « résidence secrétaire général », et des opérations relevant du programme national d'équipement (PNE) des préfectures et de l'enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR), au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.

B.P. 322 - 32007 AUCH Cedex - Tél. 05 62 61 44 00 - Télécopie 05 62 05 47 78
<http://www.gers.pref.gouv.fr> - mél : pref32@gers.pref.gouv.fr

- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le préfet
- Constaté et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge GONZALEZ, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 €, à :

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la logistique*
- *Madame Brigitte COUDROY,*

Article 2 : « Résidence préfet »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au centre de responsabilité : « résidence préfet », au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet
- Constaté et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge GONZALEZ, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 €, à :

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la logistique*
- *Madame Brigitte COUDROY*

Article 3 : « Cabinet et résidence du directeur de cabinet »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, directeur de Cabinet, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au centre de responsabilité : « service du cabinet et résidence du directeur de cabinet », au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses, pour des achats effectués, **pour la résidence du directeur de cabinet**, au moyen d'une carte d'achat, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet

- Constaté et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean Paul LACOUTURE, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général, Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 €, à :

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la logistique*
- *Madame Brigitte COUDROY*

Service prescripteur « Bureau des ressources humaines »

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au bureau au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Constaté et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 € à :

- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la Logistique*

Service prescripteur « service départemental des systèmes d'information et de communication (SDSIC) »

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au bureau au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider, les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Constaté et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat et dans l'ordre, pour un montant maximum de 1525 €, à :

- *Monsieur Pierre FAURE, chef du bureau du SDSIC*
- *Madame Monique BIAUSSAT, chef de service des ressources humaines et de la logistique*

Service prescripteur « Sous-préfecture de Condom »

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GILLES, sous-préfet, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué à la sous-préfecture (services administratifs et résidence) au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, **pour la résidence du sous-préfet**, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet
- Constaté et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GILLES, sous-préfet, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à :

- *Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général de la préfecture*
- *Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat.*
- *Madame Laurence CALVET, secrétaire générale de la sous-préfecture,*

Service prescripteur « Sous-préfecture de Mirande »

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BORELLO, sous-préfet de Mirande, dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué à la sous-préfecture (services administratifs et résidence) au titre du programme n° 307 « administration territoriale », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion quel que soit le montant de la dépense.
- Signer ou valider les bons de commandes quel que soit le montant de la dépense , pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou local.
- Engager, liquider les dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, **pour la résidence du sous-préfet**, conformément aux documents contractuels relatifs à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le Préfet
- Constaté et signer le service fait.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BORELLO, sous-préfet, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à :

- *Monsieur Serge GONZALEZ, secrétaire général de la préfecture*
- *Monsieur Philippe RAGGINI, directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat.*
- *Madame Colette HYPOLITE, secrétaire générale de la sous-préfecture.*
- *Madame Marie-Pierre GUARDINI, secrétaire administrative de classe supérieure*

Article 8 : L'arrêté préfectoral portant délégation de signature pour les crédits de fonctionnement de l'administration préfectorale du 24 janvier 2011 est abrogé.

Article 9: Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Condom, le sous-préfet de Mirande, le directeur de cabinet, le directeur de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat, Monsieur le directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et mesdames et messieurs les chefs de service et de bureaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 14 JUIN 2011

Le Préfet,



Etienne GUEPRATTE